

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-41

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1103829-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouveaulement	N° 2025-41

**Financement du groupement d'intérêt public Grand Projet des Villes rive droite -
Subvention 2025 - Décision - Autorisation**

Madame Andréea KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- Contexte

Le groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP GPV) a été constitué en 2001 pour soutenir le développement des villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et coordonner leur projet de territoire.

Ce territoire rassemble 12 opérations d'aménagement dont 5 opérations de renouvellement urbain et représente près de 42% de la population en quartier « Politique de la Ville » de la métropole.

Acteur stratégique au service du développement social, économique et environnemental du territoire de la Rive Droite, le GIP GPV est missionné par ses membres que sont les villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et Bordeaux Métropole pour :

- contribuer à la mise en œuvre de stratégies territoriales qui répondent aux enjeux et ressources spécifiques du territoire,
- rassembler un partenariat entre les acteurs du territoire autour des actions à mettre en œuvre,
- mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des actions,
- échanger et partager avec l'ensemble des acteurs du développement de la Rive Droite, des connaissances, des outils et des méthodes.

Les axes du projet stratégique du GIP GPV, en cohérence avec les enjeux du contrat de ville métropolitain, sont : l'habitat et l'espace public, le parc des Coteaux, la culture, l'aménagement et le soutien à l'activité économique, les mobilités, l'économie circulaire et la transition alimentaire. Ces deux dernières priorités, nouvellement initiées, sont des axes forts du mandat 2021-2026, et soutenus par les maires pour accélérer la transition écologique et sociale sur la Rive Droite.

2- Le soutien au titre de l'année 2025

Bordeaux Métropole soutient fortement le GIP GPV :

- en siégeant au sein de ses instances,
- en contribuant à son budget de fonctionnement (objet de la présente délibération),
- et en apportant des financements à des projets spécifiques en lien avec les compétences de Bordeaux Métropole (économie sociale et solidaire, nature, ...).

	BP 2024	BP 2025	Evolution entre 2024 et 2025
--	---------	---------	---------------------------------

BUDGET GLOBAL	1 459 612 €	1 572 081 €	+8%
Dont dépenses totales de fonctionnement	1 456 052 €	1 569 221 €	+8%
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>			
Masse salariale	694 250 €	731 510 €	+5%
Sous-traitance	280 132 €	363 641 €	+30%
Etudes et recherches	208 500 €	205 500 €	-1%
Locaux, assurance, ...	71 280 €	118 900 €	+67%
Dont recettes totales de fonctionnement	1 456 052 €	1 569 221 €	+8%
<i>Dont principales sources :</i>			
Contribution au GPV - BM	222 150 € représentant 15,22% du budget	222 150 € représentant 14,13% du budget	0%
Contribution au GPV – 4 communes	239 520 €	239 520 €	0%
Autres subventions BM	323 135 €	369 010 €	+14%
Autres financeurs publics et bailleurs	296 330 €	280 320 €	-5%

Pour 2025, le GIP GPV présente un budget prévisionnel (ci-annexé) qui s'équilibre à hauteur de 1 572 081 €. Il était de 1 459 612 € en 2024. Les comptes 2024 seront arrêtés dans le courant du mois de janvier 2025. Un compte financier provisoire est joint à la présente délibération.

La participation de Bordeaux métropole est sollicitée pour 2025 au titre du budget de la politique de la ville à hauteur de 222 150 €, comme en 2024.

Pour faire suite à la demande du GIP GPV et conformément aux règles statutaires de ce Groupement d'intérêt public, il est proposé par la présente délibération une subvention métropolitaine de 222 150 € au titre du fonctionnement général de la structure.

Les financeurs classiques du GIP, à savoir les 4 communes constitutives, mais aussi l'État, la Région, le Département ou encore les bailleurs, viennent compléter ce budget. Les éléments financiers sont détaillés dans les annexes du présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivants :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-174 du 12 avril 2024 relative au contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 »,

VU la délibération n°2020/124 du Conseil métropolitain du 14 février 2020 portant prolongation du soutien au groupement d'intérêt public des villes de la rive droite,

VU la décision prise par le Conseil d'administration du groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite du 11 décembre 2024 portant approbation du budget prévisionnel 2025,

VU la délibération n°2024/724 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la participation financière sollicitée s'inscrit dans les orientations du contrat de ville de la métropole bordelaise,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une participation de Bordeaux Métropole d'un montant de **222 150 €** au Groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite pour le financement de son budget prévisionnel 2025,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention relative aux modalités de versement de la participation financière ci-annexée et toutes les autres pièces nécessaires à son exécution,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, compte 657382, Chapitre 65 - fonction 552, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE,
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------